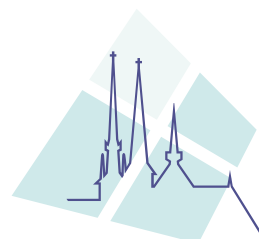


FAITS & CHIFFRES / **RAPPORT 2019**  
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE  
À LUXEMBOURG

**Éditeur**

Archevêché de Luxembourg  
4, rue Génistre  
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg  
Tél. : +352 462023  
archeveche@cathol.lu  
[www.cathol.lu](http://www.cathol.lu)

© Archevêché de Luxembourg  
Luxembourg 2020

**Coordination :** Gilberte Bodson, Roger Nilles

**Rédaction :** Archives diocésaines, Patrick de Rond, Christian Descoups, Valdemar Dos Santos, Gérard Kieffer, Olivier Caillol, Sabrina Mateus, Roger Nilles, Martine Oehmen, Marie-Christine Ries, Renée Schmit, Marc Wagener, Antoine Wagner, Dominique von Leipzig, Jean-Louis Zeien

**Photos :** Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Fondation Sainte-Irmine, JMJ-Grupp, Osservatore Romano, Lex Kleren / Luxemburger Wort, Michele Camposeo, Manuel Dias, Serge Feltes, Romain Kleer, Jean Loes, Simone Lorang, Charles Reiser, Dominique von Leipzig

**Mise en page :** Jean-Louis Pasque

**Impression :** Print Solutions

**FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2019**  
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



# Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos	5
<b>Partie A : Archevêché de Luxembourg</b>	
1. Une année exceptionnelle	8
2. Dimension Annonce de la foi et Catéchèse	12
3. Dimension Diaconie	14
4. Dimension Liturgie, Spiritualité et Vocations	16
5. Dimension Développement communautaire, œcuménisme et dialogue interreligieux	18
6. Le Service de l'enseignement offre des visites guidées en culture religieuse	20
7. Les Archives diocésaines en ligne !	22
8. Les chiffres clés de l'Archevêché	24
9. L'année 2019, c'est aussi...	27
<b>Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2019 de l'Archevêché de Luxembourg</b>	
1. Rapport de l'Économiste général	37
2. Rapport d'audit	40
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2019	42
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019	45
<b>Partie B : Fondation Sainte-Irmine</b>	
1. Les activités et projets	56
2. Promotion et relations publiques	58
3. Faits et chiffres 2019	60
<b>Comptes annuels 2019 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine</b>	
1. Rapport d'audit	62
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2019	64
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019	65



# Avant-propos

Le présent rapport est le huitième publié par l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport fournit une présentation synthétique des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse et de la Fondation Sainte-Irmine.

L'exercice 2019 a été marqué par la poursuite et la consolidation des mesures et initiatives résultant des conventions du 26 janvier 2015. Ainsi, l'effort a été maintenu pour développer e.a. les différents cycles de catéchèse en paroisse.



Au plan territorial, le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, autrement appelé « Kierchefong » et créé le 1<sup>er</sup> mai 2018 en vertu de la loi du 13 février 2018, a développé ses activités en faveur des Conseils de gestion paroissiaux et des Fabriques d'église.

En ce qui concerne l'initiative diocésaine « Reech eng Hand », un certain nombre de projets ont été réalisés, en particulier au plan local avec des groupes de bénévoles, pendant la période estivale pour les jeunes et le suivi de personnes réfugiées. L'Archidiocèse a d'ailleurs accueilli, le 19 novembre 2019, deux familles provenant d'un camp de réfugiés de Lesbos en s'engageant à les soutenir et à les encadrer.

La vie de l'Archidiocèse a été marquée, par ailleurs, par deux événements majeurs. Tout d'abord, la nomination de l'abbé Leo Wagener comme évêque auxiliaire le 24 juillet 2019. L'ordination épiscopale de ce dernier a eu lieu le 29 septembre 2019 en la Cathédrale de Luxembourg. Puis Monseigneur Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg, a été créé cardinal lors du Consistoire convoqué par le Pape François le 5 octobre 2019, à la veille du synode des évêques pour l'Amazonie, tenu à Rome du 6 au 27 octobre 2019.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2019 avec un déficit consolidé de 2,1 millions d'euros contre un excédent de 6,6 millions d'euros en 2018. Le chiffre d'affaires net a atteint 58,7 millions euros. L'exercice a par ailleurs été marqué par une anticipation en comptabilité de certaines charges liées à la vente, par Lafayette SA, de la société Saint-Paul Luxembourg au groupe belge Mediahuis le 24 avril 2020. Le produit de cette vente sera enregistré comptablement seulement en 2020. De ce fait l'impact positif de cette vente sur les comptes consolidés devra être apprécié sur le cumul des deux exercices.

Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des équipes du groupe qui ont permis par leur engagement d'obtenir ces bons résultats. Notre gratitude va aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en des moments de changements importants pour l'Église qui est à Luxembourg.

Jean-Claude Cardinal HOLLERICH  
*Archevêque de Luxembourg*

Leo WAGENER  
*Évêque auxiliaire*  
*Vicaire général*

Patrick MULLER  
*Vicaire général*





Partie A :  
**Archevêché de Luxembourg**



## 1. Une année exceptionnelle

### Retour en images sur deux événements qui ont marqué l'année 2019 de l'Église catholique à Luxembourg



#### Création cardinalice de Mgr Jean-Claude Hollerich

Moment historique : Après la prière de l'Angelus le dimanche 1er septembre 2019, depuis la Place Saint-Pierre, le Pape François annonce la création de 13 nouveaux cardinaux pour l'Église romaine, dont Mgr Jean-Claude Hollerich, Archevêque de Luxembourg. Dans une première réaction, l'archevêque s'est dit très surpris par cette nouvelle qu'il a apprise le jour-même en vacances au Portugal et très heureux pour l'Église à Luxembourg. Lors du consistoire du 5 octobre 2019 en la basilique Saint-Pierre, l'ar-

chevêque est créé cardinal en présence notamment d'une grande délégation luxembourgeoise, dont SAR le Grand-Duc Henri, qui s'est déplacée à Rome pour



cette occasion unique. Le lendemain 6 octobre, le nouveau cardinal participe à la messe d'ouverture du Synode sur l'Amazonie et, plus tard dans la journée, visite son église titulaire San Giovanni Crisostomo a Monte Sacro Alto à Rome. La prise de possession officielle de son église a lieu en février 2020. De retour au Luxembourg après le Synode, le cardinal a assisté le 9 novembre à une célébration d'action de grâce



en son honneur en la Cathédrale. Depuis sa création cardinalice, Mgr Hollerich, président de la Comece depuis mars 2018, est très sollicité par les médias notamment sur des questions touchant à l'Europe, la migration et les réfugiés ainsi que le changement climatique et la protection de la création.





## Ad fontes fidei - Ordination épiscopale de Mgr Leo Wagener



Jean-Claude Hollerich annonce dans un communiqué la bonne nouvelle – « Je remercie le Pape François pour cette nomination et j'en félicite Leo Wagener de tout cœur. Portons-le dans notre prière ! » – et invite

Le 24 juillet 2019, à midi, le « Bollettino » du Bureau de Presse du Saint-Siège annonce la nomination par le Pape François du Chanoine Leo Wagener comme évêque titulaire d'*Aquae Novae in Numidia* et évêque auxiliaire pour l'archidiocèse de Luxembourg. Parallèlement, depuis Lourdes, où l'archevêque et l'évêque élu participent au pèlerinage diocésain annuel, Mgr





à un point-pressé pour présenter Mgr Wagener le 30 juillet à la maison épiscopale. Lors de cette présentation, l'archevêque de Luxembourg informe que l'abbé Patrick Muller sera nommé vicaire général e. a. pour les domaines de la pastorale et du personnel, alors que Mgr Leo Wagener gardera dans ses attributions de vicaire général notamment la gestion des biens temporels de l'Église. Mgr Wagener présente sa devise : *Ad fontes fidei* – Aux sources de la foi.



Le 12 septembre 2019, Mgr Leo Wagener est reçu en audience, ensemble avec tous les évêques ordonnés dans l'année, par le Pape François. L'ordination épiscopale sera célébrée le 29 septembre 2019 à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence d'évêques de la Grande Région et de très nombreux fidèles.





## 2. Dimension Annonce de la foi et Catéchèse

### Expérience d'Église pour jeunes : pèlerinage au Cambodge et en Thaïlande



En été 2019, une quarantaine de jeunes s'est mise en route vers l'Asie, sous la direction de l'Archevêque Jean-Claude Hollerich. La première étape a été le Cambodge avec la cité de Siem Reap. Les jeunes ont pu y découvrir l'histoire de cette région asiatique ainsi que la réalité de l'Église catholique dans une situation minoritaire et pauvre. La célébration du dimanche sur l'église flottante a été suivie d'une action de charité pour les enfants et familles de la paroisse « St. John ».

Deuxième étape à Chiang Rai avec les étudiants du Xavier Learning Center, où les jeunes ont aidé

à la construction d'une chapelle, consacrée le 17 août 2019. Le voyage s'est clôturé par une retraite à Chiang Mai et par une messe à l'église Saint-Wilibrod à Huey Yao, construite lors du voyage en 2014.

### Catéchèse en paroisse

La catéchèse en paroisse a permis de travailler avec 9.000 enfants et jeunes inscrits dans les différents parcours. Ayant une expérience de 2 ans de pratique de ce modèle, les paroisses cherchent toujours à l'adapter d'avantage à la réalité locale. Dans de nom-

breuses paroisses, la catéchèse pour tous rappelle aux membres de la communauté qu'on n'a jamais fini de progresser dans sa foi, mais que c'est un apprentissage tout au long de la vie.

## Lëtzebuenger Massendénger : toujours au service

Les servants d'autel sont un groupe très visible dans la paroisse. Filles, garçons, enfants, jeunes et adultes, ils sont au service de la liturgie tous les dimanches et à beaucoup d'autres occasions. Lors de moments diocésains comme l'Octave ou la procession dansante, ils se rassemblent pour participer en groupe. Le groupe luxembourgeois est aussi actif au niveau international : l'archevêque est le président de la CIM (Coetus Internationalis Ministrantium), la fédération internationale des servants d'autel, et la directrice nationale, Tanja Konsbrück en est la trésorière.



## Catéchuménat des adultes : une Église en croissance

Chaque année, le Seigneur appelle des femmes et des hommes adultes aux fonts baptismaux. Lors de la nuit pascale 2019, l'Église à Luxembourg a eu la joie d'accueillir 27 nouveaux baptisés issus de diffé-

rentes paroisses du diocèse. Ces néophytes ont été accompagnés dans leur cheminement de foi pendant plusieurs mois par des membres de leurs paroisses et l'équipe diocésaine de catéchuménat.



“ La catéchèse pour tous rappelle aux membres de la communauté qu'on n'a jamais fini de progresser dans sa foi.

Patrick de Rond,  
*Directeur de la Catéchèse*



### 3. Dimension Diaconie

## Accueil par l'Église catholique de 2 familles réfugiées en provenance de l'île de Lesbos



Au mois de mai 2019, l'Archevêque Jean-Claude Hollerich a visité à la demande du Pape François des camps de réfugiés sur l'île de Lesbos. À son retour au Luxembourg, il a annoncé la prise en charge par l'Église catholique à Luxembourg de deux familles vivant dans un des camps de réfugiés à Lesbos.

Les deux familles sont arrivées à Luxembourg le mardi 19 novembre 2019. Après un repas chaleureux chez le Cardinal, les familles ont rejoint le foyer de primo-accueil de la Logopédie avant de déménager dans les logements préparés.

L'accueil et l'accompagnement des deux familles se font par la Caritas, par des personnes bénévoles de

Feulen et par le groupe de coordination de Reech eng Hand.

### Fête de remerciement

Le projet Reech eng Hand repose en grande partie sur l'engagement des groupes locaux qui chacun à sa manière favorise l'intégration des personnes venues comme réfugiés au Luxembourg.

Pour valoriser cet engagement, une fête de remercie-



ment des bénévoles a eu lieu le 11 octobre 2019 au Tricentenaire à Bissen. Les groupes locaux étaient presque tous représentés. Les échanges d'expériences ont été très touchants et l'ambiance bien agréable, e. a. grâce à la musique jouée à l'oud par H. Zaitouni et l'amabilité du personnel du Tricentenaire. La présence de l'évêque auxiliaire Mgr Leo Wagener a été un encouragement pour toutes les personnes engagées dans le projet.

## L'aumônerie de prison – une présence d'Église en périphérie

Notre équipe d'aumônerie de prison est actuellement constituée de 5 aumôniers laïques, dont 1 femme – cette équipe compte 3 bénévoles. Nous avons aussi un prêtre qui nous accompagne lors de nos réunions et dont la tâche principale est la célébration des sacrements. Tout aussi important pour nous, c'est notre relation fraternelle avec l'imam, avec lequel nous partageons le même bureau et qui accompagne et soutient nos frères musulmans incarcérés.



L'essentiel de notre travail d'aumônier de prison consiste à visiter des détenus en cellule ; les visiter, les écouter sans jugement – chaque récit de vie mérite une écoute et un profond respect –, les accompagner en les rejoignant dans leurs souffrances, leurs espoirs, leurs projets.



Nous proposons également des temps communautaires à travers la célébration de messes hebdomadaires, le jeudi et le dimanche pour les différents régimes. À Pâques et à Noël, nous essayons de rendre nos célébrations plus festives en invitant des chorales de l'extérieur ainsi que notre Cardinal. Des moments très marquants pour tous, qui témoignent bien qu'il n'y a pas de murs au sein de l'Église. Tout au long de l'année, nous organisons également des soirées de prière et de réflexion avec les détenus. Certaines p. ex. pour marquer les temps liturgiques les plus forts et ainsi aider les détenus à les vivre de manière plus consciente et profonde.

“ Le projet « Reech eng Hand » repose en grande partie sur l'engagement des groupes locaux qui chacun à sa manière favorise l'intégration des personnes venues comme réfugiés au Luxembourg.

Marie-Christine Ries,  
Responsable du projet  
« Reech eng Hand »



## 4. Dimension Liturgie, Spiritualité et Vocations

### Prier, vivre et témoigner de sa foi



#### Célébration des 150 ans du Réseau Mondial de Prière du Pape

En juin, le Pape François a invité des pèlerins du monde entier pour célébrer à Rome le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'existence du Réseau Mondial de Prière du Pape. Une trentaine de personnes du Luxembourg et de la Belgique y ont participé, dont une équipe de Caritas et de Jugend & Drogenhëllef, accompagnant des personnes en précarité.

En septembre 2019, les coordinateurs européens du RMPP se sont rassemblés à Luxembourg pour tenir leurs assises. Le Cardinal a reçu la délégation avec le directeur international Frédéric Fornos s.j., pour célébrer une eucharistie et passer un moment de fraternité.

La rencontre européenne du RMPP s'est terminée par une journée de prière ouverte aux diocésains et la proposition de vivre la consécration au cœur du Christ.

#### Ordination épiscopale

Le 27 septembre, le vicaire général Leo Wagener a reçu la consécration épiscopale en la Cathédrale de Luxembourg des mains de l'Archevêque Jean-Claude Hollerich, assisté par l'évêque émérite Mgr Fernand Franck et l'évêque de Limburg, Monseigneur Georg Bätzing. Acclamé par le peuple luxembourgeois dans son nouveau ministère, Leo Wagener assiste désormais l'Archevêque de Luxembourg dans sa tâche épiscopale fidèle à sa devise épiscopale *Ad fontes fidei* – Aux sources de la foi (voir aussi pages 10 et 11).

## Création cardinalice

Le 5 octobre, l'Archevêque de Luxembourg et président de la COMECE est élevé au rang de cardinal par le Pape François. Une délégation de pèlerins du Luxembourg, des confrères jésuites étant même venus du Japon, voire de la Chine, ont accompagné Jean-Claude Hollerich en ce moment important pour notre pays et l'Église du Christ qui est à Luxembourg (voir aussi pages 8 et 9).

## Vocations – Consécration des vierges

Le 8 décembre 2019, Josiane Binsfeld, engagée depuis de nombreuses années auprès des personnes âgées, a reçu la consécration des vierges des mains de l'évêque auxiliaire Leo Wagener, en représentation du Cardinal, en l'église paroissiale d'Oberfeulen. L'Ordo Virginum, représenté par une vingtaine de femmes, venues à l'occasion de cette consécration des diocèses d'Augsburg, d'Erfurt, de Choir, de Beauvais, Bruxelles, Namur et Liège, a pu vivre un moment fort à Luxembourg. Cette vocation, dont les racines remontent aux premiers temps de l'Église, comporte un engagement particulier de prière pour l'Église et une vie menée au service de l'Église diocésaine.



## Pèlerinage des mères

Le 14 juin, une centaine de femmes de différentes nationalités et de spiritualités diverses s'étaient donné rendez-vous pour vivre un pèlerinage vers le Eenelter, un des anciens lieux de pèlerinage du diocèse, situé dans le doyenné du Centre.



## Lourdes

À la fin du mois de juillet, 200 pèlerins, malades et accompagnateurs, pèlerins de tout le pays se sont donné rendez-vous à Lourdes. Le pèlerinage a été présidé par le Cardinal Jean-Claude Hollerich et les prédications ont été confiées à Yves Olinger, jeune prêtre ordonné au cours de l'Octave.



“ La prière est la respiration de la foi, c'est son mode intrinsèque.

Pape François,  
audience du 6 mai 2020



## 5. Dimension Développement communautaire, œcuménisme et dialogue interreligieux

### La pastorale du tourisme et des campings : accueillir et accompagner



Dans l'archidiocèse de Luxembourg, la Pastorale du Tourisme couvre aussi la Pastorale des Campings. Sachant que le tourisme des campings est bien développé au Luxembourg, celui-ci demande une présence importante surtout pendant les mois d'été. L'équipe se compose des diacres permanents Johannes Viaene et Nico Waterloo et est coordonnée par Joke de Kroon.

En 2019, le programme d'été de la pastorale du camping a été proposé sur les campings « Am Aal » (Esch/Sûre), Todlermillen, High Chaperel (Heistergronn), Kaul (Wiltz), Fuussekaul et Camping de la Route du Vin (Grevenmacher).

### Assistance dans les situations particulières

Le programme culturel et spirituel normal est complété en particulier par l'offre d'accompagnement pour les personnes en situation de vie précaire et en cas de décès, par des offres de conversation et des services œcuméniques, des concerts, des visites, des promenades sur les chemins de méditation et l'assistance dans des situations particulières.

Sachant que sur certains campings, on compte jusqu'à 400 résidents permanents, cette assistance est sollicitée pendant toute l'année, surtout pendant les mois « hors saison ».

## Une offre large

La Pastorale du Tourisme offre des visites guidées pendant toute l'année avec des impulsions spirituelles à la demande de paroisses, de groupes constitués et de groupes venant de l'étranger : randonnées « Chemins de Saint-François d'Assise, visites d'églises, etc.

L'accueil pendant l'Octave, la collaboration dans le cadre de la Messe du Peuple de Dieu et de la Journée mondiale des Migrants et des Réfugiés, la collaboration dans le projet « églises ouvertes », l'organisation de l'itinéraire des Crèches complètent l'offre.

Un projet particulier est le projet ARC (Accueil, Rencontre, Communauté) qui accueille chaque année 4 étudiants européens qui offrent des visites guidées à la Cathédrale pendant 4 semaines en été.



Une grande partie de l'offre de la Pastorale du Tourisme se fait dans la discrétion et ne peut se faire qu'à grâce à la collaboration avec les agents pastoraux locaux et des responsables des campings.

“ Une grande partie de l'offre se fait dans la discrétion et ne peut se faire qu'à grâce à la collaboration avec les agents pastoraux locaux et des responsables des campings.

Gérard Kieffer,  
*Responsable*



## 6. De la peste au COVID-19 : une situation inimaginable au 21<sup>e</sup> siècle

Le Service de l'enseignement offre des visites guidées en culture religieuse avec un nouveau regard



« A wann d'Pescht erëmkënnt hei an d'Stad, da weess ech schonns wéi et eis ergeet. Dann däerf kee méi erausgoen aus sengem Haus, dann däerf kee méi aus der Virstad an d'Festungsstad eragoen.

An da gött och de Kolléisch erëm zougemaach bei der Jesuitekierch, well da fäerten se, datt di jonk Studenten, déi vun iwverall aus dem Land hierkommen, d'Pescht mat eraschleefen an een deen aneren ustécht. Wiem kann ech mech iwverhaapt nach uvertrauen? »

Qui de nous aurait cru que cette situation en Ville de Luxembourg décrite par une femme des faubourgs du Pafendall au 17<sup>e</sup> siècle pourrait être d'une actualité au 21<sup>e</sup> siècle

avec la crise COVID-19 ? Au cours des siècles, les sociétés humaines ont appris à mieux répondre aux risques liés aux pandémies, sans remettre en cause les pratiques ancestrales que le confinement et la quarantaine.

Les enfants et les jeunes de l'enseignement fondamental, du cycle inférieur du secondaire et des maisons relais qui ont participé aux tours guidés en culture religieuse dans le domaine « **TRADITION RELIGION CULTURE** » ont eu jusqu'à présent des difficultés de se confronter – malgré des témoignages (en costume historique) – à ces réalités de la vie (guerre, famine et maladies contagieuses comme la peste) au Luxembourg de l'époque.

Malgré les différences évidentes avec la situation au 17<sup>e</sup> siècle, les jeunes et enfants auront avec la situation inimaginable en lien avec la crise COVID-19 une expérience propre avec des pratiques inimaginables comme la quarantaine.



Lors de ce tour guidé en Ville de Luxembourg est également donnée une initiation aux réalités de la foi en lien avec les défis de de l'époque : Le Père jésuite Jacques Broquart, atteint de la peste, raconte de vive voix sa guérison qui connaît un tel retentissement que les pèlerins affluent des quatre coins du duché pour demander une faveur divine, et cela, avant même la fin des constructions de la chapelle de Notre-Dame, Consolatrice des Affligés. Celle-ci est devenue en l'espace de quelques années seulement, le sanctuaire le plus visité de la région et le tour guidé pour enfants et jeunes commence à la nouvelle chapelle du Glacis datant de 1885 à quelques centaines de mètre de l'ancienne chapelle disparue depuis 1796.

Ce tour offert en 2019 par une équipe de guides en culture religieuse du Service de l'enseignement de l'Archevêché de Luxembourg a tracé l'origine de l'Octave, les conditions de vie de la population à la campagne et dans l'ancienne forteresse du Luxembourg, l'importance du culte marial en ville et à la campagne et le développement des coutumes.

En avril/mai 2019, 20 groupes avec 427 enfants et jeunes ont participé au tour sur les origines de l'Octave.

Il faut également noter que les tours « Saint Nicolas » dans les Villes de Luxembourg et de Remich avec une durée de 2 heures ont connu à nouveau un grand afflux en novembre/décembre 2019.



À ces deux tours s'est ajouté en 2019 un nouveau tour qui a connu avec 212 participants un premier succès dès son introduction et qui se joue sur des lieux d'importance culturelle, religieuse et historique à Echternach : Sur les traces de la procession dansante et de Willibrord.

“ Wien hätt sech kennen 2019 virstellen, datt d’Kanner an di Jugendlech op eise geféierten Touren iwwert „TRADITION RELIGION CULTURE“ sech enges Daags kéinten afillen an d’Liewensrealitéiten – markéiert vu Pescht a Quarantaine – an der Zäit vun der Entsteung vun der Oktav am 17. Joerhonnert?

Jean-Louis Zeien,  
*Schoulreferat*



## 7. Les Archives diocésaines en ligne !

### Les inventaires des fonds d'archives sont consultables en ligne



#### Après les registres de catholicité, c'est au tour des fonds d'archives

L'année 2019 se place dans la continuité de la politique d'ouverture vers l'extérieur menée depuis deux ans par les Archives diocésaines. En effet, suite à la publication des registres de catholicité en 2018, cette année a été marquée par la publication en ligne des fonds des Archives. Ainsi, il est désormais possible de consulter l'ensemble des inventaires, notamment plus de 250 fonds d'archives paroissiales, dont le fonds de la paroisse Luxembourg Notre-Dame. Sont également consultables les fonds de l'administration diocésaine ou encore une série de dépôts tel que celui de l'ancien couvent des Sœurs dominicaines à Luxembourg-Limpertsberg. Sur le site [www.archivesdiocesaines.lu](http://www.archivesdiocesaines.lu) ou [www.dioezesanarchiv.lu](http://www.dioezesanarchiv.lu) toute personne intéressée peut donc faire ses propres recherches sans

inscription préalable et commander les dossiers pour une consultation sur place dans les locaux des archives.

#### Un site continuellement mis à jour et enrichi...

Les informations publiées sur le site sont régulièrement mises à jour et complétées, au rythme de la récupération de nouveaux fonds respectivement de l'avancement de la description de fonds non encore traités à ce stade. Après avoir traité l'intégralité des archives des paroisses et la correspondance de celles-ci avec l'administration diocésaine, le focus sera mis davantage sur les fonds de l'administration et des évêques. Il est ainsi prévu de publier dans un avenir proche les papiers des vicaires apostoliques respectivement des évêques de Jean Théodore Van der Noot à Léon Lommel.





### ...au service des chercheurs et des archives

L'intérêt de cette plateforme ne se limite pourtant pas à la seule mise à disposition aux chercheurs d'outils indispensables pour mener les recherches et préparer au mieux la visite aux archives. Le portail donne aussi l'occasion aux Archives diocésaines de mettre davantage en valeur la richesse de leurs fonds, notamment par la création de dossiers thématiques destinés à mettre en lumière un sujet particulier. Ainsi, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du diocèse en 2020, les Archives diocésaines prévoient la publication d'un dossier regroupant les documents clés liés à cet événement historique important.



“ L'année 2019 se place dans la continuité de la politique d'ouverture vers l'extérieur menée depuis deux ans par les Archives diocésaines.





## 8. Les chiffres clés de l'Archevêché

### VIE DE L'ÉGLISE

	2019	2018	2017
Baptêmes	2.003 *	2.084	1.862
1 <sup>res</sup> Communions	2.239	2.762	2.943
Confirmations **	915	802	560
Mariages ***	237	272	281
Enterrements	2.387	2.491	2.197

\* Dont 145 de plus de 7 ans.

\*\* L'évolution du nombre des confirmations est liée au changement du début de la préparation au sacrement (15 ans).

\*\*\* À ajouter le nombre de mariages de résidents luxembourgeois célébrés à l'étranger [en 2019 : 220 mariages (2018 : 236 mariages)].

### FAITS MARQUANTS

**60.000** participants au pèlerinage marial de l'Octave

**20.000** participants au pèlerinage de Notre-Dame de Fátima à Wiltz

**10.243** danseurs, musiciens et autres pèlerins à la procession dansante à Echternach

**8.700** enfants et jeunes inscrits en 2019-2020 dans les différents parcours de la catéchèse

**128** prêtres, diacres, coopérateurs pastoraux et bénévoles engagés dans la pastorale spécialisée (hôpitaux, institutions pour personnes âgées ou ayant un handicap, centres pénitentiaires, e. a.)

plus de **175** personnes, dont 36 malades et 55 foulards blancs, ont participé au pèlerinage à Lourdes

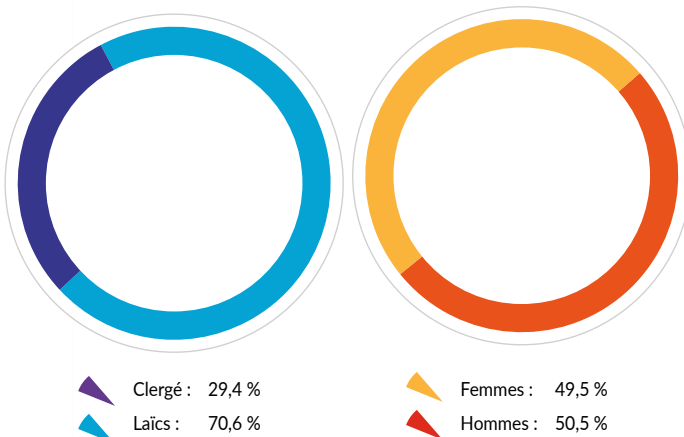
**200.501** visiteurs sur les sites internet [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu) et [web.cathol.lu](http://web.cathol.lu), pour un total de 493.111 visites

**400.000** pages issues de registres de catholicité mis à disposition du public par les Archives diocésaines sur le site <http://data.matricula-online.eu/de/LU/luxemburg> (198.440 pages consultées en 2019)

## AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

**293** salariés sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives (état au 31 décembre 2019).

Le personnel (293 salariés)



Sur ces 293 salariés :

- 207 (70,6 %) sont laïcs
- 145 (49,5 %) sont des femmes
- 73 (24,9 %) occupent un emploi à temps partiel
- 43 (14,7 %) sont au service de la catéchèse

Archevêché - Ministres du culte et salariés privés au 31 décembre 2019

### Vie consacrée

**287** religieuses  
**74** religieux

### Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.



**33** paroisses  
**6** doyennés



### Chiffres-clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2019)

*en millions d'euros*

Total du bilan	180,0
Fonds propres	122,4
Total des dettes	42,6
Déficit du groupe	2,1

### Chiffres-clés de l'Archevêché (Bilan 2019)

*en millions d'euros*

Coûts des projets et des frais de fonctionnement	3,4
Déficit de l'Archevêché	2,6



## 9. L'année 2019, c'est aussi...



Le 20 janvier, dans le cadre de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens une célébration œcuménique a lieu en l'église orthodoxe grecque à Weiler-la-Tour.



Du 22 au 27 janvier, une petite délégation de jeunes du Luxembourg prend part aux Journées mondiales de la Jeunesse au Panama.



Le 8 février, dans le cadre de la Journée mondiale du malade, le doyenné de Luxembourg invite à une célébration avec bénédiction des malades en l'église de Strassen.



Le 28 février, lors d'une conférence de presse, l'archevêque Jean-Claude Hollerich revient sur la rencontre internationale pour la protection des mineurs qui s'est tenue du 21 au 24 février au Vatican. À cette occasion, des chiffres actualisés de cas d'abus rapportés et les mesures prises dans le domaine de la prévention au Luxembourg sont présentés.



Le 7 mars, à l'invitation du Service de la Pastorale, une cinquantaine de personnes échangent sur les défis de l'Église suite à la publication de la lettre du Pape François au peuple de Dieu.



Le 23 mars, l'Église catholique participe à nouveau au Relais pour la vie de la Fondation Cancer à la Coque.



Le 29 mars, le frère Martin Werlen de l'abbaye d'Einsiedeln (CH) donne une conférence au Centre Neimënster intitulée « L'Église, la foi, Dieu – à bout ».



Le 19 avril, l'archevêque Jean-Claude Hollerich participe au Chemin de Croix pour jeunes le Vendredi saint.



Le 29 avril, en amont des élections européennes, les évêques de l'Euregio, rassemblés à la résidence épiscopale, s'adressent aux citoyens européens et signent une « Lettre à nos frères et sœurs européens ».



Le 4 mai, le Luxembourg est en deuil. Les funérailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean sont célébrées à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.



Du 11 au 26 mai, le prédicateur de l'Octave, l'abbé Guy Diederich, place ses homélies sous le thème « Bleif bei eis – Reste avec nous ».



Le 11 mai, lors de la Nuit des cathédrales, les visiteurs peuvent entre autres assister à une promenade « Explorations sur le site Notre-Dame ».



Le 18 mai, le diacre Yves Olinger (à droite) est ordonné prêtre et le séminariste Vincent De Smet est ordonné diacre pour l'archidiocèse.



Le 26 mai, le grand pèlerinage marial se termine par la procession de clôture.



Le 29 mai, l'archevêque de Luxembourg consacre la nouvelle chapelle de la Séniorie Ste Zithe à Contern.



Le 30 mai, des milliers de pèlerins lusophones et luxembourgeois participent au pèlerinage à Notre-Dame de Fátima à Wiltz.



Les 1<sup>er</sup> et 2 juin, 43 édifices religieux à travers l'archidiocèse présentent leur patrimoine à l'occasion du week-end des églises ouvertes.



Le 4 juin, une année après la mise en place du Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, les responsables du « Kierchefong » dressent un premier bilan.



Le 10 juin, le cardinal Rainer Maria Woelki, archevêque de Cologne, participe à l'ouverture de la Procession dansante d'Echternach.



Le 11 juin, plus de 10.000 danseurs, musiciens et autres pèlerins luxembourgeois et étrangers se rassemblent dans la Cour d'honneur de l'ancienne abbaye pour la Procession dansante.





Le 15 juin, la deuxième édition de la Foire aux initiatives solidaires, organisée par Caritas Luxembourg, le Service de la Pastorale et le Doyenné Centre à Ettelbruck, mobilise de nombreux acteurs du monde associatif.



Le 16 juin, sous le slogan « LetzFirm », les jeunes confirmands de l'archidiocèse se retrouvent pour une journée avec l'archevêque au « Fieldgen ».



Le 16 juin, une messe pontificale en la cathédrale marque le début des festivités du 175e anniversaire de la Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.



Le 23 juin, à l'occasion de la Fête nationale, la famille grand-ducale participe à la célébration du Te Deum solennel en la Cathédrale.



Le 26 juin, le vicaire général Leo Wagener participe à la journée annuelle de la coopération de la Pastorale spécialisée chez les sœurs franciscaines.



Le 6 juillet, Anselmo Da Silva, Alvaro De Freitas Moreira, Philip Mauel et Giuseppe Mazzocato sont ordonnés diacres permanents en la cathédrale.



Le 10 septembre, de nombreux prêtres et fidèles de l'archidiocèse participent au pèlerinage diocésain annuel à Banneux.



Le 15 septembre, le « Stärentour » des Charity Bikers Lëtzebuerg fait halte à Echternach pour une célébration œcuménique suivie d'une bénédiction des motos et des conducteurs.



Le 20 septembre, à l'occasion de la rencontre européenne des coordinateurs du Réseau Mondial de Prière du Pape, une journée de prière avec une démarche de consécration au Cœur du Christ a lieu chez les sœurs franciscaines.



Le 24 septembre, l'archevêque de Luxembourg rend visite aux enfants, aux sœurs et au personnel de la Scuola materna cattolica internazionale.



Le 30 septembre, des prêtres des diocèses d'Aix-la-Chapelle, Hasselt, Liège, Luxembourg et Roermond se retrouvent pour la 58e rencontre internationale Europax à Clairefontaine.



Le 18 octobre, la première édition de la journée de rencontre du projet des « églises ouvertes - Oppe Kierchen » connaît un vrai succès.



Le 13 octobre, l'évêque auxiliaire Leo Wagener préside la célébration de la Commémoration nationale à la cathédrale.



Le 22 octobre, les responsables de la LSRS et de l'ErwuesseBildung asbl remettent aux nouveaux « Kiercheguiden » leurs certificats.



Le 4 novembre, le vicaire général Patrick Muller et le curé-doyen Claude Bache deviennent membres du Chapitre cathédral.



Le 17 décembre, le cardinal reçoit le premier exemplaire de l'évangile de Luc traduit en luxembourgeois par le « Groupe de traduction de la Bible en luxembourgeois ». Cette publication suit celle des évangiles de Jean, de Matthieu et de Marc, publiés en 2018.



Le 3 décembre, lors d'une conférence de presse, le cardinal Jean-Claude Hollerich et les membres du groupe de travail « 150 Joer Diözes Lëtzebuerg », présidé par le Chanoine Georges Hellinghausen, présentent le programme du jubilé 2020.

Comptes consolidés révisés  
pour l'exercice 2019 de l'Archevêché  
de Luxembourg



# 1. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2019 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

## 1. Introduction

Pour la huitième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg SA) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché sont une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques – ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée – a dans sa séance du 29 mai 2020 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2019 qui sont repris ci-après.

## 2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
  - a) l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
  - b) l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont le principal ensemble en termes d'effectifs est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg SA.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) présentes sur l'exercice 2019 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2019.

## 3. Evolution en 2019 et perspectives pour 2020 des principales activités commerciales du groupe

Les deux activités principales du groupe, à savoir l'édition de médias et la gestion immobilière ont connu les évolutions suivantes :

### Édition de médias – évolution en 2019

Dans un contexte difficile de réduction du chiffre d'affaires pour certaines catégories de revenus, des investissements importants dans différents médias ont été réalisés. Citons ici :

- La modernisation de la mise en page du journal imprimé
- Un nouveau système informatique et un nouveau layout de la version online du Luxemburger Wort.

Les activités ont continué d'être recentrées sur le cœur de métier notamment à travers l'arrêt de l'activité librairies.



#### Éditions de médias – perspectives 2020

La note 21 des notes aux comptes consolidés décrit la vente du groupe médias autour de Saint-Paul à une filiale du groupe belge Mediahuis le 24 avril 2020. L'impact de l'état de crise sur l'activité médias a été important pour une période d'un peu plus d'un mois allant jusqu'au 24 avril. Pour le reste de l'année 2020, le groupe Archevêché ne sera plus actif dans le domaine des médias.

#### Gestion immobilière

D'importants projets de développement immobilier sont en cours avec différents stades d'avancement : phase de planification avant et après P.A.P. et phase de construction. En 2020, ce sera le portefeuille existant qui supportera la croissance des revenus locatifs. Ce ne sera qu'à partir de 2021 que les premiers revenus pourront être générés par les nouveaux projets. La note aux comptes n° 20 esquisse les effets présumés de la pandémie sur cette activité.

#### 4. Le résultat consolidé et son évolution et l'évolution des fonds propres

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2019 avec une perte total consolidé d'EUR 2.082.001,98 (part du groupe : EUR 2.094.547,01) contre un bénéfice consolidé en 2018 d'EUR 6.646.366,56 (part du groupe : EUR 6.619.632,85). La baisse du résultat du Groupe s'élève donc à EUR 8.728.368,54.

L'impact négatif dans le résultat consolidé des deux lignes d'impôts sur le résultat « impôts sur le résultat » et « reprise sur impôts différés » s'élève à EUR 5.312.852,17. Cette augmentation de charges provient essentiellement des impôts sur le résultat estimés décrits dans la note aux comptes no 16 et 17.

#### Facteurs d'évolution du bénéfice consolidé avant impôts

Le bénéfice consolidé avant impôts sur le résultat, c'est-à-dire avant ces deux lignes, s'élève à EUR 4.539.655,75 contre EUR 7.955.172,12 en 2018.

Cette baisse d'EUR 3.415.516,37 du bénéfice avant impôts provient intégralement de la ligne « produits provenant de participations » issue des comptes consolidés de Lafayette SA. Il s'agissait ici en 2018 d'un produit non récurrent d'EUR 3.638.533,49, non imposable et sans impact sur la trésorerie (cf. notes aux comptes 2018).

Si on sort cette ligne de la variation, le résultat restant a augmenté de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

#### Facteurs d'évolution du résultat net

Les deux facteurs décrits ci-dessus génèrent conjointement une baisse du résultat net de 5.312.852,17 plus 3.638.533,49 égal EUR 8.951.385,66. Leur effet couvre donc intégralement la baisse du résultat net du groupe.

Les fonds propres incluant les réserves immunisées du groupe sont restés stables par rapport au 31.12.2018.

#### 5. L'évolution des produits et des charges par rapport à l'exercice 2018

Au niveau des **produits**, est à signaler, en plus de la baisse expliquée ci-dessus, la baisse du chiffre d'affaires d'EUR 3,3 millions pour s'établir à EUR 58.733.591,11.

Concernant les **postes de charges** avant impôts :

Les postes « matières premières et autres charges externes » et « corrections de valeur » ont baissé de respectivement 10,4 % et 32,0 %.

Les frais de personnel sont restés quasi stables par rapport à 2018.

#### 6. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont essentiellement des actifs immobilisés en terrains et constructions et des actifs circulants destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2019 à EUR 4.759.813,03.

Les composantes majeures de ce montant sont (cf. Note aux comptes 10) :

- EUR 1.689.916,72 dédiés à MISSIO Luxembourg
- EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier qui accueille des réfugiés
- EUR 253.603,64 dédiés aux archives diocésaines.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés.

#### 7. Dettes et trésorerie nette

Les **dettes** ont augmenté d'EUR 15.396.907,22 par rapport au 31 décembre 2018 pour s'établir à EUR 42.587.498,70 à la clôture 2019. Les deux facteurs principaux de l'accroissement sont les dettes bancaires et fiscales.

Les dettes bancaires sont surtout des emprunts de Lafayette SA pour des projets immobiliers spécifiques. Des réserves de liquidités ont été maintenues en vue de la part fonds propres dans le financement d'autres projets immobiliers en cours.



Les deux composantes majeures des dettes au 31 décembre 2019 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 24.573.833,11 (57,7 % du total)
2. les dettes bancaires pour un montant d'EUR 9.054.863,12 (21,3 % du total).

Le sous-groupe Lafayette représente la majeure partie de la **trésorerie nette** (liquidités moins dettes bancaires) du groupe en date comptable au 31/12/2019 avec EUR 12,2 millions en arrondi sur une trésorerie nette totale d'EUR 15.243.492,35.

## 8. Perspectives financières pour l'avenir pour les activités propres de l'entité Archevêché

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1<sup>er</sup> article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme de minimum 15 ans.

À court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des charges de personnel des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Ces embauches nettes, en cours depuis 2017, conduisent à une augmentation continue d'année en année des charges de personnel de l'Archevêché.

Le résultat récurrent des activités commerciales permet de couvrir le déficit actuel de l'Archevêché. À partir du 24 avril 2020, date de cession du groupe Saint-Paul, ces activités commerciales se concentreront sur le développement, l'exploitation et la gestion du portefeuille des actifs corporels et financiers du groupe. Les biens immobiliers représentent actuellement la majeure partie de ces actifs.

Cependant avec la croissance progressive des charges et des décaissements de l'Archevêché pour les raisons susmentionnées, son besoin de financement va augmenter d'année en année. L'excédent dégagé par les activités commerciales va certes lui aussi progresser à moyen terme mais il devra nécessairement être accompagné et complété par d'autres sources de financement. Le fonds d'avenir abrité par la Fondation Sainte-Irmine est la pierre angulaire de ces dispositifs.

**Marc Wagener**, Économiste général



## 2. Rapport d'audit

# Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

### Rapport sur les comptes annuels consolidés

#### Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Archevêché de Luxembourg (l'« Archevêché ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

#### Ce que nous avons audité

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2019 ;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil pour les affaires économiques. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil pour les affaires économiques pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil pour les affaires économiques qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil pour les affaires économiques a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil pour les affaires économiques du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 4 juin 2020

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



### 3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2019

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2019 exprimé en EUR	Note(s)	2019	2018
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		361.755,91	318.784,91
Mali de fusion		0,63	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0,00	77.351,73
		<b>361.756,54</b>	<b>396.137,27</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.2b),5		
Terrains et constructions		117.914.660,94	120.010.072,60
Installations techniques et machines		163.590,00	430.526,97
Autres installations, outillage et mobilier		727.425,29	437.833,71
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.685.205,07	1.288.834,17
		<b>120.490.881,30</b>	<b>122.167.267,45</b>
<b>Immobilisations financières</b>	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	2,00	2,00
Participations mises en équivalence	7	7.167.633,07	6.941.755,99
Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.000,00	1.000,00
Autres prêts		16.855.858,52	5.705.444,21
		<b>24.024.493,59</b>	<b>12.648.202,20</b>
		<b>144.877.131,43</b>	<b>135.211.606,92</b>
<b>Actif circulant</b>			
<b>Stocks</b>	4.2d)		
Matières premières et consommables		713.971,19	953.473,01
Produits en cours de fabrication		226,50	4.633,28
Produits finis et marchandises		60.814,06	100.684,51
		<b>775.011,75</b>	<b>1.058.790,80</b>
<b>Créances</b>	4.2e)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.316.459,72	5.220.339,65
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		75.657,89	22.469,51
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.253.800,30	1.787.770,56
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.633.250,14	2.364.268,42
		<b>9.279.168,05</b>	<b>9.394.848,14</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	4.2f)		
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		611.113,38	575.650,02
		<b>24.298.355,47</b>	<b>20.036.718,44</b>
		<b>34.963.648,65</b>	<b>31.066.007,40</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	4.2g)		
		152.485,27	148.019,72
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>179.993.265,35</b>	<b>166.425.634,04</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2019 exprimé en EUR	Note(s)	2019	2018
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	12.001.217,37	12.181.092,37
Résultats reportés		91.889.442,13	93.961.253,69
Réserves de consolidation		-5.006.242,42	-15.997.561,80
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		-2.094.547,01	6.619.632,85
		<b>122.361.268,82</b>	<b>122.335.815,86</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	-47.717,49	2.209.877,33
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		12.545,03	26.733,71
		<b>-35.172,46</b>	<b>2.236.611,04</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour pensions et obligations similaires	4.2h)	0,00	61.120,00
Autres provisions	9	6.359.438,30	6.644.276,80
		<b>6.359.438,30</b>	<b>6.705.396,80</b>
<b>Fonds dédiés</b>			
	4.2i),10	<b>4.759.813,03</b>	<b>4.389.487,32</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes envers des établissements de crédit	4.2j)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		9.054.863,12	0,00
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.704.273,45	2.654.946,29
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.322.534,04	1.069.301,32
Autres dettes			
- Dettes fiscales		11.473.524,57	4.818.851,45
- Dettes au titre de la sécurité sociale		652.707,54	1.100.883,91
- Autres dettes	11.1		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.931.994,98	4.970.985,77
Impôts différés	4.2k),11.2	12.447.601,00	12.575.622,74
		<b>42.587.498,70</b>	<b>27.190.591,48</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
	4.2g),12	3.960.418,96	3.567.731,54
<b>TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>179.993.265,35</b>	<b>166.425.634,04</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.



Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019 exprimé en EUR

	Note(s)	2019	2018
Chiffre d'affaires net	4.2o),13	58.733.591,11	62.044.120,36
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		-7.022,44	-2.372,38
Autres produits d'exploitation		6.389.121,72	6.559.227,21
Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-7.097.940,04	-8.914.471,54
b) Autres charges externes		-17.792.663,20	-18.875.701,03
		<b>-24.890.603,24</b>	<b>-27.790.172,57</b>
Frais de personnel	14		
a) Salaires et traitements		-28.533.761,17	-28.408.663,60
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-2.114.423,93	-2.127.598,37
ii) autres charges sociales		-1.325.536,11	-1.390.552,42
c) Autres frais de personnel		-6.008,79	-4.934,91
		<b>-31.979.730,00</b>	<b>-31.931.749,30</b>
Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	-2.720.670,12	-2.890.906,68
b) sur éléments de l'actif circulant		418.700,00	-493.920,48
		<b>-2.301.970,12</b>	<b>-3.384.827,16</b>
Autres charges d'exploitation		<b>-1.826.096,34</b>	<b>-1.436.431,07</b>
Produits provenant de participations			
b) provenant d'autres participations		0,00	3.638.533,49
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		2,82	2,67
Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers		12.825,64	20.938,97
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		551.827,28	455.453,01
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	4.2c+f),5	-13,21	-50,19
Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières	16	-69.034,55	-63.876,28
Impôts sur le résultat		-6.749.679,47	-1.993.972,25
<b>Résultat après impôts sur le résultat</b>		<b>-2.136.780,80</b>	<b>6.114.824,51</b>
Autres impôts		-73.242,92	-153.624,64
Reprise sur impôts différés	17	128.021,74	685.166,69
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-2.082.001,98</b>	<b>6.646.366,56</b>
dont : <i>attribuable au groupe</i>		-2.094.547,01	6.619.632,85
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	3.2	12.545,03	26.733,71

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

## 4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

### Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n°4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
  - a) L'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
  - b) L'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre.

### Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg SA (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo SA (100 %) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim SA (100 %) société immobilière
- (6) Régie.lu SA (100 %) régie publicitaire
- (7) Carrefour SA (100 %) location immobilière
- (8) Régie Immobilière SARL (100 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (9) Société Européenne de Communication Sociale SARL « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (10) Infomail SA (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires
- (11) HR Communication SA (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- (12) Luxmediahouse SA (50 %) régie publicitaire
- (13) Print Solutions SARL (50 %) vente d'imprimés
- (14) Luxembourg Real Estate Company SARL (LuxRec) (49 %) société immobilière

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (9) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (10) à (13), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 % et 50 %, sont mises en équivalence. Elles sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

La société (14) LuxRec est elle aussi consolidée par mise en équivalence. La participation indirecte de l'Archevêché dans la société LuxRec SARL est inscrite au bilan à une valeur comprenant sa situation nette immédiatement après la fusion qui a été réévaluée et le prix d'acquisition de parts supplémentaires après la fusion (cf. note 7).

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart SA (100 %) prises de participations
- Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière

En accord avec l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les sociétés Société Maria Rheinsheim SA et Carrefour SA ne publient pas leurs comptes annuels. Lafayette SA s'est décla-



rée garante des engagements pris par ces filiales jusqu'à la date du 31 décembre 2019.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

### Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

#### 3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1° de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

#### 3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les actions appartenant aux actionnaires minoritaires de la société Maria Rheinsheim ont été frappés de déchéance. Les intérêts minoritaires y relatifs ont été incorporés dans les réserves consolidées.

#### 3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

### Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

#### 4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux

cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

#### 4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

##### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	3 à 10 ans et 42 à 50 ans
Mali de fusion	10 ans

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière



à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	4 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % et 50 % *
(* 0 % pour les œuvres d'art)	

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Cet ensemble est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. À l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

#### c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées non consolidées et les participations consolidées par mise en équivalence à leur valeur d'acquisition, sauf pour la société LuxRec SARL. Cette participation est comptabilisée à sa valeur vénale constatée en 2018.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### f) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### g) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

#### h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle. Au 31 décembre 2019, il n'existe plus d'engagements de pension.

#### i) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et



dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 10.

#### **j) Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

#### **k) Impôts différés**

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

#### **l) Compromis de vente (biens immobiliers)**

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

#### **m) Actes de donations**

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

#### **n) Successions**

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

#### **o) Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

## Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2019	Reclassement et correction	Acquisitions en 2019	Transfert de l'exercice	Sorties et cessions en 2019	Valeur d'acquisition au 31.12.2019	Corrections de valeur au 01.01.2019	Reclassement et correction	Dotations de l'exercice	Mise en équivalence	Reprises de l'exercice	Corrections de valeur au 31.12.2019	Valeur nette au 31.12.2019
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
<b>Immobilisations incorporelles</b>													
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux	948.246,71	26.679,54	24.916,00	77.351,73	-2.342,73	1.074.851,25	629.461,80	0,00	83.633,54	0,00	0,00	713.095,34	361.755,91
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	0,00
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	466.028,48	466.027,85	0,00	0,00	0,00	0,00	466.027,85	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	77.351,73	0,00	0,00	-77.351,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>1.527.041,30</b>	<b>26.679,54</b>	<b>24.916,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2.342,73</b>	<b>1.576.294,11</b>	<b>1.130.904,03</b>	<b>0,00</b>	<b>83.633,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.214.537,57</b>	<b>361.756,54</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>													
Terrains et constructions	183.051.837,31	-1.268.247,08	73.190,63	0,00	0,00	181.856.780,86	63.041.764,71	-1.317.510,72	2.217.865,93	0,00	0,00	63.942.119,92	117.914.660,94
Installations techniques et machines	3.735.082,93	969.739,05	10.806,28	17.147,45	-6,00	4.732.769,71	3.304.555,96	1.059.357,02	205.272,73	0,00	-6,00	4.569.179,71	163.590,00
Autres installat., outillage et mobilier	3.555.453,34	306.951,51	264.322,06	149.549,47	-1.312.435,59	2.963.840,79	3.117.619,63	217.333,54	213.897,92	0,00	-1.312.435,59	2.236.415,50	727.425,29
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1.288.834,17	0,00	567.637,31	-166.696,92	-4.569,49	1.685.205,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.685.205,07
	<b>191.631.207,75</b>	<b>8.443,48</b>	<b>915.956,28</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.317.011,08</b>	<b>191.238.596,43</b>	<b>69.463.940,30</b>	<b>-40.820,16</b>	<b>2.637.036,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.312.441,59</b>	<b>70.747.715,13</b>	<b>120.490.881,30</b>
<b>Immobilisations financières</b>													
Parts dans des entreprises liées	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Participations mises en équivalence	6.507.882,03	0,00	0,00	0,00	0,00	6.507.882,03	-433.873,96	0,00	-225.877,08	0,00	0,00	-659.751,04	7.167.633,07
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Autres prêts	5.705.444,21	0,00	11.150.414,31	0,00	0,00	16.855.858,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16.855.858,52
	<b>12.214.328,24</b>	<b>0,00</b>	<b>11.150.414,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23.364.742,55</b>	<b>-433.873,96</b>	<b>0,00</b>	<b>-225.877,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-659.751,04</b>	<b>24.024.493,59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>205.372.577,29</b>	<b>35.123,02</b>	<b>12.091.286,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.319.353,81</b>	<b>216.179.633,09</b>	<b>70.160.970,37</b>	<b>-40.820,16</b>	<b>2.720.670,12</b>	<b>-225.877,08</b>	<b>-1.312.441,59</b>	<b>71.302.501,66</b>	<b>144.877.131,43</b>



Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2019 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2019.

Ligne « autres prêts » : En 2018, le groupe a accordé un prêt avec une durée supérieure à un an à la société LuxRec SARL.

Ce financement est utilisé par cette société pour la réalisation d'un projet immobilier en tant que maître d'ouvrage. Il est garanti par les 51 % des parts de LuxRec SARL non détenus par Lafayette SA.

En 2019 certaines immobilisations corporelles qui étaient historiquement classées principalement dans la rubrique « terrains et constructions » ont été réparties dans les rubriques adéquates « installations techniques et machines » respectivement « autres installations, outillage et mobilier ».

Par ailleurs d'autres corrections de moindre importance par rapport aux chiffres historiques ont été faites en 2019. Elles concernent des classifications d'immobilisations et mouvements sur immobilisations de Libo SA et Immo Bruyères SARL.

#### Note 6 – Parts dans les entreprises liées

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice **	Valeur comptable au 31.12.2019
Mediapart SA	Luxembourg	31.12.2019	100 %	-53.261,72	-32.244,10	1,00
Simon Pierre SA	Luxembourg	31.12.2019	100 %	41.401,20	-5.894,00	1,00
						<b>2,00</b>

\* y compris résultat de l'exercice  
\*\* chiffres non audités

#### Note 7 – Participations mises en équivalence

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes sont mises en équivalence :

	Capitaux propres au 31.12.2019 * (part du Groupe) en € **	Résultat de l'exercice 2019 (part du Groupe) en €	Valeur comptable au 31.12.2019 en €
Infomail SA **	228.601,53	-870,57	228.601,53
HR Communication SA **	105.371,88	55.432,26	105.371,88
Luxmediahouse SA **	10.692,02	-863,85	10.692,02
Print Solutions SARL **	580.125,61	477.179,25	580.125,61
Luxembourg Real Estate Company SARL	53.973,08	20.950,19	6.242.842,03
			<b>7.167.633,07</b>

\* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)  
\*\* chiffres non audités

La société Saint-Paul Luxembourg SA exerce un contrôle conjoint sur les trois sociétés HR Communication SA, Luxmediahouse SA et Print Solutions SARL, détenues à 50 % du capital social et détient 45 % du capital social de la société Infomail SA.

La société Lafayette SA détient 49 % du capital de la société LuxRec SARL.

## Note 8 – Fonds propres

### 8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élevaient au 31 décembre 2019 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

### 8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

## Note 9 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement de provisions pour primes et gratifications diverses, d'indemnités de départ ainsi que des provisions pour préretraites, des provisions pour restructurations, des provisions sur commissions d'agence, des provisions pour congés non pris ainsi que pour litiges et risques liés aux activités commerciales et à l'infrastructure.

Au niveau de l'Archevêché ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 312.673,82 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b).

## Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2.i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2019 à EUR 4.759.813,03 et est représenté à concurrence d'EUR 1.689.916,72 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 1.514.100,00 par un bien immobilier et à concurrence d'EUR 253.603,64 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO

Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

## Note 11 – Dettes

### 11.1 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2018 : 3.885.259,47).

### 11.2 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2020. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

## Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance (« Luxemburger Wort » et « Télécran »).

## Note 13 – Chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'actions et marchés géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

## Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (220 au 31 décembre 2019) et catéchètes (43 au 31 décembre 2019), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2019	2018
À plein temps	340	336
À temps partiel	56	67
<b>Total</b>	<b>396</b>	<b>403</b>

## Note 15 – Charges sociales

À partir de l'exercice 2018, toutes les sociétés consolidées ont opéré dans leurs comptes annuels la ventilation de ce poste entre « charges sociales couvrant les pensions » et « autres charges sociales ».



### Note 16 – Impôts sur le résultat

L'augmentation importante de cette ligne par rapport à 2018 provient d'une provision concernant des charges fiscales estimées. Elles se rapportent à une reprise de correction de valeur sur une des participations, faite en comptabilité commerciale lors de l'exercice 2019, reprise qui ne sera passée dans le bilan fiscal que sur l'exercice fiscal 2020, après accord avec l'administration fiscale.

### Note 17 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur l'année suivante.

### Note 18 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élevaient à EUR 270.000,00.

### Note 19 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

### Note 20 – Engagements hors bilan

La société Lafayette SA s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg SA envers un établissement de crédit pour une ligne de crédits d'EUR 10.000.000. Cette ligne de crédit peut également être tirée par la société Lafayette SA elle-même. Sur demande de Lafayette, l'établissement de crédit a fait une mainlevée de cette caution avec effet au 24 avril 2020, date de la vente par Lafayette de sa participation dans Saint-Paul Luxembourg.

Le Groupe a également des engagements financiers hors bilan au 31 décembre 2019 en raison de contrats de leasing en relation avec des véhicules pour un montant d'EUR 272.101.

### Note 21 – Événements postérieurs à la clôture

En date du 24 avril 2020, Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA ont vendu leurs participations dans la société Saint-Paul Luxembourg SA ainsi que ses filiales et participations (cf. liste ci-dessous) à la société luxembourgeoise Gutenberg Holdco SARL qui fait partie du groupe belge Mediahuis. Les activités cédées comportent principalement les activités médias du groupe.

Les filiales et participations suivantes de Saint-Paul Luxembourg ont été vendues ensemble avec Saint-Paul Luxembourg SA :

- régie.lu SA
- Société Européenne de Communication Sociale SARL
- Infomail SA
- HR Communication SA
- Luxmediahouse SA
- Print Solutions SARL
- Mediapart SA

La transaction elle-même ne sera comptabilisée dans les comptes consolidés de la Société que dans l'exercice 2020 au cours duquel elle a eu lieu.

Suite à cette vente, les effets de l'état de crise décrété dans le contexte de la pandémie Covid 19 sur les activités de Saint-Paul Luxembourg SA n'impacteront que faiblement les comptes consolidés de la Société de l'exercice 2020.

Concernant l'activité du groupe après le 24 avril 2020, c'est-à-dire principalement les activités immobilières, deux effets de l'état de crise sont à signaler :

- La livraison de l'immeuble en construction de la participation LuxRec SARL, prévue pour début 2021, accusera probablement un retard de deux ou trois mois. L'impact sur les comptes de Lafayette SA en 2021 sera peu significatif.
- Un certain nombre d'entreprises, locataires auprès de la Lafayette SA, subissent en 2020, à cause des mesures de l'état de crise, des difficultés de trésorerie. La Société leur a accordé des délais de paiement sur leurs loyers.

### Note 22 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économe général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économe général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

**Canon 492 :**

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

**Canon 493 :**

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

**Canon 494 :**

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.

2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).





Partie B :  
**Fondation Sainte-Irmine**



# 2019 : Une année dynamique et très riche en résultats

## 1. Les activités et projets



*Ils sont au service de la Fondation (d.g.à d.) : Christian Descoups (secrétaire général), Françoise Naedts (bénévole), Nelly Linster (assistante administrative, a rejoint l'équipe de la Fondation en 2020), Antoine Wagner (chargé de mission)*

**Au cours de l'exercice 2019, la Fondation a collecté un total de 1.187.157 €, contre 851.109 € en 2018 et 546.937 € en 2017. Les dons ont par conséquent augmenté de 39,5 % par rapport à 2018 et de 117 % par rapport à 2017.**

**En 2019, la Fondation a notamment soutenu les projets suivants :**

### ► **Le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg**

Ce fonds dédié est appelé à fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui per-

mettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Les ressources collectées seront utilisées le moment venu pour assurer la subsistance et la formation du clergé et des personnes en mission ecclésiale engagés après l'entrée en vigueur de la loi du 23 juillet 2016.

Au cours de l'exercice 2019, la Fondation a reçu un chiffre record de 309.443 € de dons au titre du Fonds d'avenir. Au 31 décembre 2019, la réserve accumulée dans le Fonds d'avenir est ainsi de 987.247 €.

### ► L'initiative diocésaine « Reech eng Hand – Accueil des réfugiés »

Ce projet a été créé en 2015 avec l'arrivée de nombreux réfugiés au Luxembourg. C'est probablement la seule initiative au Luxembourg qui vise à l'intégration locale des personnes réfugiées.

Suite à sa visite en mai 2019 à Lesbos où sont parqués des migrants venus d'Irak, de Syrie et d'Afghanistan, Mgr Jean-Claude Hollerich, cardinal-archevêque de Luxembourg et Président de la COMECE, a voulu poser un geste concret en accueillant au Luxembourg, et avec l'accord du Ministère de l'Immigration, deux familles vivant dans le camp de Lesbos.



Ces deux familles sont arrivées à Luxembourg le 19 novembre 2019. Elles sont suivies par Reech eng Hand dans leur parcours administratif et d'intégration et sont financièrement à charge de l'Église catholique pendant deux ans.

En ce qui concerne les résultats, l'initiative « Reech eng Hand » a connu un essor considérable avec un montant de dons cumulés de 132.454 € au 31 décembre 2019, dont 65.881 € spécialement attribués à l'accueil des réfugiés de Lesbos.

### ► La formation des futurs prêtres

Initié à la fin de l'année 2016, ce projet a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Fondation qui l'a promu auprès du public. Cet effort de médiation a permis à la Fondation de collecter 23.580 € en 2019, utilisés pour financer la formation des séminaristes de l'archidiocèse.

“ Un grand merci à tous nos donateurs pour leur engagement et leur soutien à l'Église catholique.

Christian Descoups,  
*Secrétaire général*

### ► Thaïlande 2019

Suite à l'édition très réussie en 2017, Mgr Jean-Claude Hollerich a voulu répéter cette expérience en Thaïlande avec un groupe de 40 jeunes qui se sont joints à lui pour un séjour auprès des Karens.





En 2019, la récolte de dons pour ce projet animé par l'équipe de la pastorale des jeunes, a rapporté 39.087 €. Les fonds ont été destinés à la prise en charge des frais

de voyage pour certains jeunes n'ayant pas les moyens nécessaires pour pouvoir y participer.

## 2. Promotion et relations publiques

### ► Campagnes promotionnelles

La Fondation a mené en 2019 plusieurs campagnes de sensibilisation du public à l'égard de certains de ses projets. Grâce à la production de dépliants envoyés systématiquement à l'intention des donateurs et à une activité de promotion efficace, la Fondation Sainte-Irmine est parvenue à doubler, voire tripler les recettes liées à certains projets.

### ► Communication diversifiée et intense

En termes de communication, la Fondation Sainte-Irmine a travaillé à la mise à disposition d'une documentation complète permettant au public d'avoir un aperçu plus riche et détaillé sur ses activités et ses nombreuses initiatives.

Un dépliant résumant de manière simple et directe la mission et les activités de la Fondation a été rédigé en trois langues (allemand, français et anglais) et diffusé à large échelle à tous les réseaux de la Fondation et à quasiment la totalité de ses 7.000 donateurs.

Par ailleurs, la Fondation a procédé, comme en 2018, à la création de multiples dépliants concernant ses projets porteurs.

### ► Création du site internet



Conçu sous la dimension Wordpress, ce site offre un aperçu concret des activités de la Fondation Sainte-Irmine et des multiples projets qu'elle héberge.

En quelques clics, l'utilisateur a désormais la possibilité de voir rapidement l'objet de la Fondation et de découvrir ses divers projets, événements et activités et bien sûr effectuer des dons en ligne.

1.187.157 euros collectés  
en 2019,  
+ 39,5 % par rapport  
à 2018

987.247 euros dans la  
réserve du  
Fonds d'avenir

7.500 donateurs ont déjà soutenu  
les projets de la Fondation  
+ 134,4 % par rapport  
à 2018

Les 3 projets qui ont connu la plus  
forte croissance en 2019 (en euros) :

Fonds d'avenir : 309.443

Accueil réfugiés : 132.454

Radiosmass : 58.585

### ► Présence physique de la Fondation à plusieurs manifestations religieuses

La Fondation a participé, comme en 2018, à l'Octave 2019 avec son stand installé sur le parvis de la Cathédrale : cela a été l'occasion de rencontrer de nombreux fidèles et donateurs qui régulièrement soutiennent la Fondation Sainte-Irmine dans ses multiples projets.

### ► Rencontre avec les donateurs

Dans la même perspective, la Fondation a organisé des réunions avec des groupes de donateurs en vue de consolider la relation personnelle avec ceux-ci, tout en instaurant un véritable dialogue et en créant un terrain d'échanges afin de connaître leurs attentes et y répondre.

## Plan d'action pour 2020

### Communication dynamique

Grâce aux effets marquants des résultats de l'exercice 2019, la Fondation souhaite multiplier les opérations de sensibilisation du public et des donateurs sur ses projets et activités.

### Développement du site internet

Il est notre intention de mettre en place un nouveau système de paiement en ligne pour les donateurs. L'idée n'est pas de décourager les dons sous forme de virement, mais de proposer des alternatives de paiement simple, rapide et efficace qui puissent accélérer l'acheminement des montants des dons vers la Fondation tout en restituant au donateur une série d'informations complètes notamment au niveau de l'historique de ses dons.

### Rencontres en direct

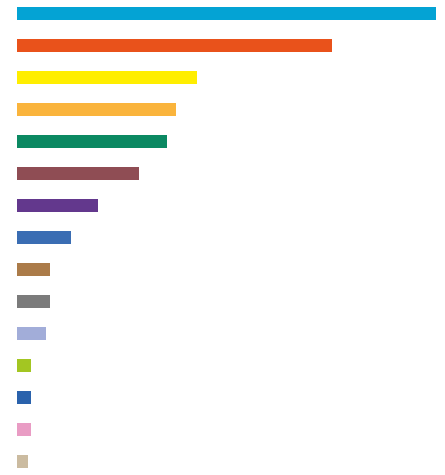
Par ailleurs, la Fondation Sainte-Irmine envisage de multiplier les contacts en direct avec son public-cible notamment au regard de l'intérêt manifesté en 2019 par les donateurs et sympathisants de la Fondation.



## 3. Faits et chiffres 2019

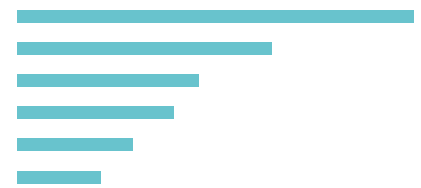
### Dons reçus en 2019

Montants (en euros, arrondis)	1.187.157
Fonds d'avenir	309.443
Kierchefong	230.878
Accueil réfugiés	132.454
Tweeter avec Dieu	117.146
Missio-prêtres	109.565
Dons libres	88.151
Radiomass	58.585
Thaïlande	39.087
Formation des séminaristes	23.580
Patrimoine religieux	23.215
Centre spirituel Cents	20.063
Autres	10.434
Fonds des malades	9.885
Adveniat	8.199
Europascouten	6.472



### Historique des dons

Montants (en euros, arrondis)	
2019	1.187.157
2018	851.109
2017	546.937
2016	388.677
2015	336.427
2014	248.397



### Dons reçus par catégorie de projet en 2019

Montants (en euros)	948.080
Fonds d'avenir	309.443
Pastorale	81.557
Pastorale des jeunes	163.665
Formation et enseignement	133.145
Humanitaire	148.904
Dons libres	88.151
Arts et patrimoine	23.215



Les dons dédiés reçus en 2019 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

# Comptes annuels 2019 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine



# 1. Rapport d'audit

## Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte-Irmine

### Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Fondation Sainte Irmine (la « Fondation ») au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Fondation comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

### Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 3 juillet 2020

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [\\$.pwc.lu](http://$.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



## 2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2019

Fondation Sainte-Irmine  
Bilan au 31 décembre 2019 exprimé en EUR

	2019	2018		2019	2018
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>Immobilisations financières</b>	360.000,00	360.000,00	<b>Fonds propres</b>	403.615,42	342.581,75
<b>Autres créances</b>	1.175,00	0,00	Dotations initiales en fonds propres	250.000,00	250.000,00
<b>Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>	2.254.348,37	1.763.719,50	Résultats reportés	92.581,75	77.921,59
			Excédent de l'exercice	61.033,67	14.660,16
			<b>Fonds disponibles pour projets futurs</b>	1.756.917,17	1.544.177,76
			<b>Dettes</b>	454.990,78	236.959,99
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>	<b>2.615.523,37</b>	<b>2.123.719,50</b>	<b>TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)</b>	<b>2.615.523,37</b>	<b>2.123.719,50</b>

Fondation Sainte-Irmine  
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2019 exprimé en EUR

	2019	2018
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>		
<b>Produits d'exploitation</b>	1.306.413,58	876.108,96
Dons et legs libres	154.723,96	81.489,45
Dons et legs dédiés	1.028.682,80	769.619,51
Reprise aux fonds disponibles pour projets futurs	123.006,82	25.000,00
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>	9.520,84	3.215,23
Autres intérêts et produits financiers	9.520,84	3.215,23
<b>Autres charges externes</b>	-899.744,12	-651.471,27
Projets réalisés	-870.477,63	-632.042,75
Autres charges externes	-29.266,49	-19.428,52
<b>Autres charges d'exploitation</b>	-355.156,63	-213.192,76
Dotations aux fonds disponibles pour projets futurs	-335.746,23	-213.151,81
Droits d'enregistrement	0,00	-12,00
Droits et valeurs similaires	-19.410,40	-28,95
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>61.033,67</b>	<b>14.660,16</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

### Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019

Mgr Jean-Claude Hollerich, Président du conseil  
Mgr Leo Wagener, administrateur et président exécutif  
M. Marc Wagener, administrateur  
M. Guy Schleder, administrateur

Secrétaire général : M. Christian Descoups

## 3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

### Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience pas-

sée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique, qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### 2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues, si les raisons qui ont motivé leur constitution, ont cessé d'exister.

#### 2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

#### 2.4 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

#### 2.5 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du Conseil d'Administration, aux fonds propres. Si le Conseil d'Administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,



- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.

## 2.6 Successions

Lorsque la Fondation est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où la Fondation entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les succes-

sions où le notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque la Fondation reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

### Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2019 est composé de la dotation initiale de 250 000,00 euros faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de 92.581,75 euros et de l'excédent de l'exercice de 61.033,67 euros.

### Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Fonds disponibles pour projets futurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Fonds collectés durant l'exercice	Produits financiers collectés durant l'exercice	Frais administratifs sur les projets	Fonds utilisés pour des projets durant l'exercice	Affectation de dons libres en fonds dédiés	Fonds disponibles pour projets futurs au 31 décembre 2019
1.544.177,76	1.028.682,80	7.145,31	(242,13)	(847.846,57)*	25.000,00	1.756.917,17

Les « Fonds disponibles pour projets futurs » correspondent aux dons dédiés reçus en 2019 sur les projets et non encore dépensés et sont repris au passif du bilan.

Au cours de l'exercice 2019, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Centre spirituel du Cents, Cours en pastorale biblique de la Luxembourg School of Religion & Society, Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Missio Enfance Bénin, Projet diocésain « Reech eng Hand », Retransmission messes dominicales et Octave, Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Solidarité pèlerinages – Fonds des malades, Online with God, Thaïlande 2019 et Europa Scouten.

\* Les autres charges externes sur projets réalisés repris dans le compte de profits et pertes s'élèvent à 870.477,63 euros en 2019 et sont composés de :

- Fonds dédiés utilisés pour les projets : 847.846,57 euros
- Fonds libres utilisés pour les projets : 22.631,06 euros (projet Lesbos, projet du jubilé et projet d'aide d'urgence).

### Note 5 – Dons et legs libres

Au 31 décembre 2019, les fonds libres restants sont compris à concurrence de 61.033,67 euros dans l'excédent de l'exercice. La collecte des « dons et legs libres » a servi à couvrir les frais généraux de l'exercice et a été affectée pour un total de 35.000 euros aux projets : Fonds d'avenir (10.000 euros), Luxpélé (5.000 euros), au Centre spirituel du Cents (5.000 euros), au

projet Retransmission messes dominicales et Octave (5.000 euros), ainsi qu'à l'Archevêché pour contribuer aux frais engagés pour l'organisation du jubilé de celui-ci (10.000 euros). Le résultat de l'exercice sera affecté au résultat reporté.

### Note 6 – Personnel

Au cours de l'année 2019, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'Administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'Administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

### Note 7 – Engagements hors bilan

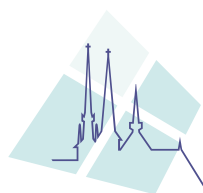
La Fondation n'a pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

### Note 8 – Événements postérieurs à la clôture

Malgré la crise sanitaire actuelle, la trésorerie disponible de la Fondation permet de faire face à une telle situation sans craindre pour la continuité d'exploitation de la Fondation. À la date d'établissement des comptes annuels, il est trop tôt pour estimer les impacts sur les activités de la Fondation.

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.





**ÉGLISE CATHOLIQUE  
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg  
4, rue Génistre  
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg  
Tél. : +352 46 20 23  
archeveche@cathol.lu  
[www.cathol.lu](http://www.cathol.lu)